

- 16.- Pompier à temps partiel/engagement/dépôt
- 17.- Construction d'une nouvelle caserne d'incendie/honoraires professionnels/ autorisation de paiement
- 18.- Construction d'une nouvelle caserne d'incendie/honoraires professionnels/ autorisation de paiement
- 19.- Service des incendies/achat d'un camion citerne/adoption de la soumission
- 20.- Service des incendies/achat d'un camion autopompe/adoption de la soumission

- 21.- Parole à l'auditoire
- 22.- Levée de la séance

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

06-05-109

Il est PROPOSÉ par Jean-Guy Lafaille
Et APPUYÉ par Alexander Tomeo

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 10 AVRIL ET DU 1^{ER} MAI 2006

06-05-110

Il est PROPOSÉ par Denis Gravel
Et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme

QUE les procès-verbaux du 10 avril et du 1^{er} mai 2006 soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 30 AVRIL 2006

06-05-111

Il est PROPOSÉ par Denis Gravel
Et APPUYÉ par Jean-Guy Lafaille

QUE les comptes à payer au 30 avril 2006 soient adoptés, tels que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AJUSTEMENT DE TAXES/AUTORISATION

06-05-112

Il est PROPOSÉ par Denis Gravel
Et APPUYÉ par Jean-Guy Lafaille

D'AUTORISER la Directeure générale à effectuer les ajustements de taxes à recevoir pour le mois d'avril 2006, à savoir:

Avril 2006

058

Taxe d'eau	(50,00)
Droits sur les mutations	<u>13 228,00</u>
Total :	13 178,00 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION/RÈGLEMENT 421-06 CONSTITUANT UN FONDS DE ROULEMENT

06-05-113

Il est PROPOSÉ par Denis Gravel
Et APPUYÉ par Jean-Guy Lafaille

QUE le règlement numéro 421-06 constituant un fonds de roulement, soit adopté.

QUE l'avis public du règlement numéro 421-06 soit affiché sur le territoire de la municipalité, aux endroits habituels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TERREBONNE
MUNICIPALITÉ DE POINTE-CALUMET

RÈGLEMENT NUMÉRO 421-06

RÈGLEMENT CONSTITUANT UN FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU QU'il est de l'intention de la Municipalité de Pointe-Calumet de constituer un fonds connu sous le nom de « fonds de roulement » dans le but de mettre à sa disposition les deniers dont elle a besoin pour toutes les fins de sa compétence;

ATTENDU QUE l'avis de motion pour la présentation de ce règlement sera donné à la séance ordinaire du 10 avril 2006;

EN CONSÉQUENCE:

Il est PROPOSÉ par Denis Gravel
et APPUYÉ par Jean-Guy Lafaille

QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ, PAR RÈGLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL DE POINTE-CALUMET, ET IL EST, PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT, STATUÉ ET ORDONNÉ COMME SUIT:

ARTICLE 1: Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2: Il est créé par le présent règlement un fonds appelé « fonds de roulement ».

ARTICLE 3: Le montant de ce fonds est établi à la somme de 250 000 \$.

ARTICLE 4: Le montant du fonds est constitué par l'affectation à cette fin d'une somme de 250 000 \$ provenant du surplus accumulé du fonds général.

ARTICLE 5: Nonobstant l'article précédent, le montant du fonds ne peut excéder 10 % des crédits prévus au budget de l'exercice courant de la Municipalité. Toutefois, si le montant du fonds excède le

montant, pourcentage prévu parce que le budget d'un exercice postérieur comporte moins de crédits que celui utilisé pour fixer ce ce dernier peut demeurer inchangé.

ARTICLE 6 : Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

JACQUES SÉGUIN, maire

CHANTAL PILON, directrice générale

POLITIQUE AFIN DE PRÉVENIR LE HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE/ ADOPTION

06-05-114

ATTENDU QUE selon l'article 81,19 de la Loi sur les normes du Travail, tout employé a droit à un milieu de travail exempt de harcèlement psychologique;

ATTENDU QU'il est du devoir de l'employeur de maintenir un environnement de travail où tous ses employés seront traités avec dignité et respect;

POUR CES MOTIFS :

Il est PROPOSÉ par Denis Gravel
Et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme

QUE le conseil municipal de Pointe-Calumet adopte la politique, datée du 26 avril 2006, intitulée « Politique afin de prévenir le harcèlement psychologique », laquelle s'applique à tous les membres du personnel quelles que soient leurs responsabilités et fonctions au sein de la Municipalité de Pointe-Calumet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE LA LISTE DES EMPLOYÉS TEMPORAIRES ENGAGÉS POUR LA SAISON ESTIVALE 2006

La Directeure générale, Mme Chantal Pilon, dépose au conseil la liste des employés temporaires engagés pour la saison estivale 2006, à savoir:

Préposé à la voirie : Robert Millette
et aux loisirs (effectif le 1^{er} mai)

Préposé à l'entretien des parcs : Marc Lajoie
(effectif le 1^{er} mai)

Préposé à la conciergerie : Alexandre Pelletier
(effectif le 1^{er} mai)

Préposé au site de transbordement : Robert Marsolais
(effectif le 24 avril)

GESTION DE PERSONNEL/PRÉPOSÉ À L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS DE NUISANCE ET D'ARROSAGE/ENGAGEMENT

Il est PROPOSÉ par Denis Gravel
Et APPUYÉ par Jean-Guy Lafaille

06-05-115 D'ENGAGER Monsieur Richard Chartier au poste de « Préposé à l'application des règlements de nuisance et d'arrosage », effectif le 20 avril 2006, et au salaire prévu à la convention collective des employés cols bleus et cols blancs de la Municipalité de Pointe-Calumet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

REMPLACEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC – 61^E, 62^E, 63^E AVENUE ET BOUCLAGE 39^E RUE/OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS/MANDAT

06-05-116

Il est PROPOSÉ par Denis Gravel
Et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme

DE MANDATER la firme Projeco Associés Groupe Conseil Ltée, pour des services professionnels requis pour la préparation des plans et devis, dans le cadre du projet de remplacement du réseau d'aqueduc sur les 61^e, 62^e, 63^e Avenue et le bouclage 39^e Rue, le tout, pour un montant maximum de 8 500,00 \$ (taxes en sus), et tel que décrit dans l'offre de service datée du 27 avril 2006.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME/26-04-06/ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

06-05-117

Il est PROPOSÉ par Jean-Guy Lafaille
Et APPUYÉ par Alexander Tomeo

QUE le procès-verbal de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme, tenue le 26 avril 2006, soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 26 avril 2006

Assemblée régulière de la commission d'urbanisme, tenue le 26 avril 2006 à 19h30 à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Gilles Gravel.

Etaient présents: Jean-Guy Lafaille, conseiller
Michel Bastien
Fernand Lapierre
Jean-Claude Trottier
Guy Simoneau, inspecteur municipal
Francine Chapleau, secrétaire

Absences : André Ouellette
Jean Desjardins

ORDRE DU JOUR

- 1.- Adoption de l'ordre du jour
- 2.- Adoption du procès-verbal du 31 août 2005
- 3.- Liste des permis émis des mois de août 2005 à mars 2006
- 4.- Remplacement des lots 2126244, 2126245, 3532800 et 3532801 (3678992 et 3678993)
- 5.- Remplacement des lots 1754327, 1734850 et 1734851 (3696573 et 3696574)
- 6.- Demande de dérogation mineure – 220, 51^e Avenue

- 7.- Mise à jour du règlement d'urbanisme – janvier 2006
- 8.- Varia
 - a) remplacement des lots 2127918 et 3432640 (3749040 à 3749042)
 - b) Ultramar
 - c) Simplicité Resto-Santé
 - d) Marina
- 9.- Levée de l'assemblée

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Fernand Lapierre
et SECONDÉ par Michel Bastien

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 31 AOÛT 2005

Il est PROPOSÉ par Jean-Guy Lafaille
et SECONDÉ par Michel Bastien

QUE le procès-verbal du 31 août 2005 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LISTE DES PERMIS ÉMIS DES MOIS D'AOÛT 2005 À MARS 2006

M. Simoneau remet aux membres une copie de la liste des permis émis pour les mois d'août 2005 à mars 2006.

REMPLACEMENT DE LOTS 2 126 244, 2 126 245, 3 532 800 ET 3 532 801 (3 678 992 ET 3 678 993)

Les membres du CCU recommandent au conseil municipal d'accepter le remplacement des lots 2 126 244, 2 126 245, 3 532 800 et 3 532 801, pour créer les lots 3 678 992 et 3 678 993, tels que présentés par l'arpenteur-géomètre Jonathan LaForce de la firme Jacques Noury, Arpenteur-Géomètre.

REMPLACEMENT DES LOTS 1 754 327, 1 734 850 et 1 734 851 (3 696 573 et 3 696 574)

Les membres du CCU recommandent au conseil municipal d'accepter le remplacement des lots 1 754 327, 1 734 850 et 1 734 851 pour créer les lots 3 696 573 et 3 696 574, tels que présentés par l'arpenteur-géomètre Bernard Léveillé de la firme Léveillé & Gascon, Arpenteur-géomètre.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 220, 51^E AVENUE

Les membres du CCU recommandent au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure pour le 220, 51^e Avenue afin de régulariser une partie d'un balcon en marge latérale.

MISE À JOUR DU RÈGLEMENT D'URBANISME – JANVIER 2006

M. Simoneau remet aux membres une mise à jour du règlement d'urbanisme en date de janvier 2006.

VARIA

- a) Remplacement des lots 2 127 918 et 3 432 640 (3 749 040 à 3 749 042)
Les membres du CCU recommandent au conseil municipal d'accepter le remplacement des lots 2 127 918 et 3 432 640 pour créer les lots 3 749 040 à 3 749 042, tels que présentés par l'arpenteur-géomètre Alain Sansoucy de la firme Sansoucy & Associés.

- b) Ultramar

Les membres du CCU recommandent au conseil municipal d'accepter la

062

demande de dérogation mineure pour le 231 Montée de la Baie, afin d'élargir une allée servant à l'entrée et à la sortie des véhicules sur Montée de la Baie de 9 mètres à 16.54 mètres pour faciliter la circulation des camions de livraison.

- c) Simplicité Resto-Santé – 900 boul. Proulx
Pour information seulement – une demande de terrasse temporaire est en cours.
- d) Marina – 1305 boul. Proulx
Pour information seulement – changement d'utilisation au local au sous-sol pour un petit dépanneur.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est PROPOSÉ par Michel Bastien
et SECONDÉ par Fernand Lapierre

QUE l'assemblée soit levée à 20h30

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

GILLES GRAVEL,
Président

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME/26-04-06/REMPLACEMENT
LOTS 2 126 244, 2 126 245, 3 532 800 ET 3 532 801

06-05-118

Il est PROPOSÉ par Jean-Guy Lafaille
Et APPUYÉ par Denis Gravel

QUE le plan préparé par l'arpenteur-géomètre, Jonathan Laforce, en date du 5 décembre 2005, et démontrant le remplacement des lots 2 126 244, 2 126 245, 3 532 800 et 3 532 801 pour créer les lots 3 678 992 et 3 678 993 du Cadastre du Québec, soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME/26-04-06/REMPLACEMENT
LOTS 1 754 327, 1 734 850 ET 1 734 851

06-05-119

Il est PROPOSÉ par Jean-Guy Lafaille
Et APPUYÉ par Denis Gravel

QUE le plan préparé par l'arpenteur-géomètre, Bernard Léveillé, en date du 16 janvier 2006, et démontrant le remplacement des lots 1 754 327, 1 734 850 et 1 734 851 pour créer les lots 3 696 573 et 3 696 574 du Cadastre du Québec, soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME/26-04-06/REMPLACEMENT
LOTS 2 127 918 ET 3 432 640

Il est PROPOSÉ par Jean-Guy Lafaille

063

Et APPUYÉ par Denis Gravel

QUE le plan préparé par l'arpenteur-géomètre, Alain Sansoucy, en date du 20 avril 2006, et démontrant le remplacement des lots 2 127 918 et 3 432 640 pour créer les lots 3 749 040 à 3 749 042 du Cadastre du Québec, soit adopté.

06-05-120

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME/26-04-06/DÉROGATIONS
MINEURES # 2006-001 ET 2006-002

Suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal étudiera les demandes de dérogations mineures numéros 2006-001 et 2006-002, et rendra sa décision lors de la séance régulière du 12 juin 2006.

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME/JETONS DE PRÉSENCES

Il est PROPOSÉ par Denis Gravel
Et APPUYÉ par Robert Beauchamp

06-05-121

D'ACCORDER une rémunération de 35 \$ au président et de 30 \$ aux commissaires du Comité consultatif d'urbanisme pour chaque présence à une réunion de ce comité.

QUE la résolution numéro 85-06-204 soit rescindée et devienne de nul effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POMPIER À TEMPS PARTIEL/ENGAGEMENT/DÉPÔT

La Directeure générale, Madame Chantal Pilon, dépose au conseil l'engagement de Monsieur David-Alexandre Clapin à titre de « pompier à temps partiel », effectif le 7 avril 2006.

Ce pompier est sujet à une période probatoire d'un an.

CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE CASERNE D'INCENDIE/
HONORAIRES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE/AUTORISATION
DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo
Et APPUYÉ par Denis Gravel

06-05-122

D'AUTORISER le paiement au montant de 1 977,79 \$ à la firme Caron, Beaudoin & Associés Inc., lequel représente les honoraires professionnels pour les services d'ingénierie dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle caserne d'incendie (facture # 060364).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE CASERNE D'INCENDIE /
HONORAIRES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE/AUTORISATION
DE PAIEMENT

064

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo
Et APPUYÉ par Denis Gravel

06-05-123

D'AUTORISER le paiement au montant de 11 962,60 \$ à François Grenon, architecte, lequel représente les honoraires professionnels dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle caserne d'incendie (facture # 1387).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SERVICE DES INCENDIES/ACHAT D'UN CAMION CITERNE/ADOPTION DE LA SOUMISSION

06-05-124

ATTENDU QUE la Municipalité de Pointe-Calumet a demandé des soumissions par appel d'offres publiques pour l'achat d'un camion citerne pour le service des incendies de Pointe-Calumet ;

ATTENDU QUE les soumissions reçues se lisent comme suit :

MAXI MÉTAL (1983) INC.	304 841,30 \$
CAMIONS CARL THIBAUT	321 606,45 \$

ATTENDU QUE la soumission de la firme MAXI MÉTAL (1983) INC., au montant de 304 841,30 \$ s'est avérée la plus basse conforme ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo
Et APPUYÉ par Robert Beauchamp

QUE la soumission de la firme MAXI MÉTAL (1983) INC., au montant de 304 841,30 \$, pour l'achat d'un camion citerne pour le service des incendies de Pointe-Calumet, soit adoptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SERVICE DES INCENDIES/ACHAT D'UN CAMION AUTOPOMPE/ADOPTION DE LA SOUMISSION

06-05-125

ATTENDU QUE la Municipalité de Pointe-Calumet a demandé des soumissions par appel d'offres publiques pour l'achat d'un camion autopompe pour le service des incendies de Pointe-Calumet ;

ATTENDU QUE les soumissions reçues se lisent comme suit :

MAXI MÉTAL (1983) INC.	306 336,62 \$
CAMIONS CARL THIBAUT	311 607,33 \$

ATTENDU QUE la soumission de la firme MAXI MÉTAL (1983) INC., au montant de 306 336,62 \$, s'est avérée la plus basse conforme ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo
Et APPUYÉ par Robert Beauchamp

QUE la soumission de la firme MAXI MÉTAL (1983) INC., au montant de 306 336,62 \$, pour l'achat d'un camion autopompe pour le service des

065

incendies de Pointe-Calumet, soit adoptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PAROLE À L'AUDITOIRE

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Robert Beauchamp
Et APPUYÉ par Jean-Guy Lafaille

QU'À 20h25, la séance soit levée.

06-05-126

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

JACQUES SÉGUIN, maire

CHANTAL PILON, directrice générale